

Exemple de clause

pour

contrat de travail de durée maximale

DEBUT, DUREE ET FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL

Le collaborateur est au service de l'employeur du(date) au(date).

Le contrat prend automatiquement fin à l'échéance ci-dessus.

Les parties se réservent toutefois le droit de mettre un terme au présent contrat avant cette date en respectant un délai de mois pour la fin d'un mois.

En outre, *le premier mois** est considéré comme un temps d'essai, avec résiliation possible dans le respect d'un délai de 7 jours calendrier.

Sont également réservés les cas de résiliation avec effet immédiat, pour de justes motifs, au sens de l'article 337 du Code des obligations (CO).

** Le temps d'essai peut être prolongé contractuellement jusqu'à une durée de trois mois au maximum.*